



Province de Liège – Arrondissement de Huy
Rue de Tohogne, 14 à 4180 Hamoir
C.C.A.T.M. – Hamoir

P.V. DE LA REUNION DU 19.03.2014

Présents : Madame Suzanne Bissot, Monsieur Oscar Dalem, Monsieur Steven Van Erps, Monsieur Michel Hamtiaux, Monsieur Loïc Jacob, Monsieur Frederic Lecarte, Monsieur Vincent Lobet, Madame Marie-Noëlle Minguet, Monsieur Rémi Nuyts, Madame Julie Ong, Monsieur Jean-Marie Peeters, Monsieur Alain Remouchamps, Monsieur Guy Theate, Monsieur Daniel Thonon.

Monsieur Patrick Lecerf (Bourgmestre), Monsieur Claude Kriescher (Président de la CCATM), Monsieur Mike Minet (C.A.T.U.), Madame Anouck Barthelemy (Agent de développement du GREOA).

Excusés : Monsieur Gontran Fraiture, Madame Magali Labé, Monsieur Pierre Sylvestre, Monsieur Jean-Luc Piroton, Monsieur Jean-Claude Poncelet, Monsieur André Quoilin, Madame Bernadette Franck – DG03

Ordre du jour :

1. Approbation du P.V. de la réunion du 25 février 2014.
2. Présentation du rapport annuel sur l'état d'avancement de l'Opération de Développement Rural.
3. Divers.

La réunion débute à 19h30 par un mot d'accueil du Président. Il souligne qu'il apprécie que les membres de la CCATM-CLDR ne pouvant assister à une réunion s'excusent afin de limiter l'impression de documents distribués en séance.

1. Approbation du PV de la réunion du 25 février 2014

Le PV est approuvé sans remarques.

2. Présentation et approbation du rapport annuel de l'Opération de Développement Rural (ODR)

Chaque année, la Commune est tenue de réaliser un rapport annuel de l'ODR. Celui-ci doit être présenté et approuvé par la CLDR avant le 31 mars de chaque année. Ce rapport comporte deux parties : le rapport de la CLDR et le rapport reprenant l'état d'avancement de chacun des projets du PCDR.

- *Présentation du rapport de la CLDR*

Le rapport est présenté et commenté par Monsieur Patrick Lecerf.

Il précise que deux projets sont actuellement en cours (aménagement de la Maison Biron et liaison Hamoir-Filot) mais que durant l'année 2014 de nouveaux projets pourront toujours être lancés.

- *Présentation du rapport annuel*

Monsieur Patrick Lecerf explique que le rapport reprend l'ensemble des projets du PCDR et leur état d'avancement. Il souligne que différentes avancées ont été effectuées pour de nombreux projets, même si ceux-ci ne font pas l'objet d'une Convention. Le tableau est ensuite commenté et des précisions sont apportées quant à l'état d'avancement des projets.

Fiche 1.1 RAVeL : des mesurages ont été effectués sur le terrain afin de finaliser le dossier de demande de permis. En outre, la Commune a été contactée par ORES afin d'enterrer les lignes aériennes entre Xhignesse et Fairon sous le tracé du RAVeL.

Fiche 1.2. Maison Rurale : le Cahier des charges en vue de la désignation d'un auteur de projet est en cours de préparation. Sur base des recommandations de Madame Bernadette Franck (DGO3), un jury d'experts sera constitué afin de désigner l'auteur de projet. Le Cahier des charges sera soumis à l'Administration avant de le soumettre au Conseil communal, probablement au mois d'avril 2014. Une synthèse des étapes du projet est exposée et remise aux membres.

Fiche 1.4. Liaison Hamoir-Filot : la CLDR et le Conseil communal ont pris la décision de lancer la procédure pour une demande de Convention. La prochaine étape consiste en l'organisation d'une réunion de coordination en présence du SPW et de la DGO3 afin de déterminer leur intervention au sein du projet.

Fiche 1.6. Performance énergétique des bâtiments communaux : un éco-passeur a été engagé en collaboration avec les Communes de Ferrières et de Ouffet ; il travaille à la réalisation d'un bilan des bâtiments communaux. En 2010, les 31 Communes de l'arrondissement Huy Waremme ont participé au projet « 31 communes au soleil » financé par l'Europe afin d'équiper les bâtiments publics de panneaux photovoltaïques. Entre la constitution du dossier et son acceptation, les prix des panneaux ont chuté. Les Communes ont donc fait une demande au niveau de l'Europe afin que le budget alloué puisse être alloué à une étude des bâtiments les plus énergivores.

Fiche 1.7. Création de deux zones d'activités économiques, en collaboration avec la SPI : le projet de Comblain-la-Tour est situé sur un site pollué. La SPAQuE a réalisé une étude de dépollution ; le dossier est terminé et les travaux sont prêts à commencer (coût de l'intervention : 800.000 euros). Par ailleurs, cette zone fait partie d'une zone blanche c'est-à-dire d'une zone non-affectée au Plan de secteur. Des discussions sont en cours avec la SPI afin d'inscrire cette zone comme zone économique au Plan de Secteur. Dans ce cas, la Commune devrait fournir un investissement de 20%.

Fiche 1.8. Plan trottoir : Belgacom et ORES doivent finaliser leurs travaux avant que la Commune puisse commencer l'aménagement des trottoirs.

Fiche 1.9. Réalisation d'aménagements de sécurité : à Werbeucommune, des zones 30 ont été définies. Des aménagements ont été faits rue de Godinry. Les chicanes rue de Hittin et rue Es Thier seront remises en place pour la belle saison.

Fiche 1.10. Restauration de l’Eglise d’Xhignesse : des travaux ont été effectués en vue de sécuriser le bâtiment en matière d’humidité. Les travaux intérieurs seront encore à déterminer suite aux injections qui ont été réalisées dans les murs. Monsieur Mike Minet souligne qu’un nouvel arrêté de subvention prévoit que les subsides relatifs au patrimoine exceptionnel passent de 95% à 60%. La question est ensuite posée quant à l’utilisation future de l’Eglise. Deux propositions existent à ce jour. La première est relative à l’aménagement de l’Eglise en un lieu polyvalent permettant d’organiser les activités de culte, des spectacles, des expositions... Ce projet serait cependant très coûteux et engendrerait peu de retombées économiques pour la Commune. La seconde proposition, soutenue par le CHCH (Cercle Histoire et Culture Hamoir), consiste en l’aménagement dans l’Eglise d’un lieu sécurisé permettant d’exposer les trésors de Hamoir (statue et statuette Del Cour, vestiges des fouilles mérovingiennes). Une réunion aura lieu prochainement à ce sujet.

Fiche 1.15. Création d’activités de loisirs et d’hébergements touristiques à proximité du hall omnisport afin de développer le tourisme dans la Commune : ce projet concerne le terrain situé derrière le hall omnisport qui est repris comme ZACC (Zone d’Aménagement Communal Concerté). Le projet vise à transformer cette ZACC en zone de de loisirs. Par ailleurs le terrain est actuellement occupé par le camping communal. Or, celui-ci est situé en zone inondable ce qui est contradiction avec le décret de 1995. Un nouveau décret est en cours de préparation et donnerait à tous les campings 10 ans pour fermer. Les propriétaires de camping auraient alors 2 ans afin de déposer un dossier exprimant leur volonté de transformer le camping. Le projet initial consistait en la création d’un lac artificiel sur lequel serait installé un ski nautique tracté. L’Europe a financé une étude à ce sujet qui se révèle très coûteux, notamment en raison de l’importance de la quantité de terre à évacuer. Une solution intermédiaire a été proposée et consisterait en la réduction du lac au profit d’une zone de baignade et de l’extension de la zone destinée à l’habitat. Dans ce cas, le projet serait similaire à celui développé à Vaux-sur-Sûre mais avec en plus des zones d’hébergement. Le CGT était favorable au développement du premier projet qui créait une attraction unique. Il est important d’encore évaluer le coût réel que représenterait l’évacuation des terres. Un rendez-vous est prévu prochainement avec un professeur de l’ULg, spécialisé en ingénierie touristique et la SPI. L’objectif pour cette année est de parvenir à déterminer l’orientation à prendre par rapport à ce projet.

Fiche 2.6. Mise en œuvre de ZACC au Chirmont : le Conseil communal a approuvé le RUE qui est en passe d’être envoyé au Gouvernement Wallon pour approbation. Le but est que cette zone de ZACC soit affectée à de l’habitat.

Fiche 2.7. Aménagement du quartier Nord : le quartier Nord est une zone concernée par un PCA (Plan Communal d’Aménagement) qui précise ce qui peut être fait en matière d’aménagement du territoire. Une partie de cette zone est en zone inondable et une autre en zone d’habitat (17 ha). L’idée serait de déplacer la zone à bâtir vers une zone sur les hauteurs de Hamoir. Par ailleurs, une ZACCi se trouve en face de l’usine et celle-ci pourrait être transformée en zone d’habitat. Un RUE est en cours d’impression, une enquête publique sera réalisée avec de le soumettre au Conseil communal puis au Gouvernement wallon.

Fiche 3.3. Mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables : le dossier visant l’installation d’une pompe à chaleur par géothermie à l’école communale de Hamoir a été approuvé. Ces travaux permettront de chauffer toute l’école. Un chauffage pas le sol sera placé, tous les murs seront isolés, les châssis seront remplacés (coût total : 400.000 euros

subsidés à 80%). Concernant le projet de création d'une turbine dans le biais du Néblon une étude de faisabilité a été réalisée » et la Région wallonne a remis un avis négatif en raison de la perturbation que cela entrainera pour les poissons.

Fiche 3.8. Aménagement de l'Administration communale et du parc en vue d'améliorer les services à la population et de développer la convivialité : plusieurs réunions ont eu lieu avec Infraspport. L'idée est de faire du parc un centre vivant qui renforcera l'apport de la Maison Rurale. Un espace multisports ainsi qu'un parcours vitae seraient créés. Le toit de la Maison communale devrait être rénové et la façade devrait être sablée. La Commune a introduit sa candidature au Fonds Forgeur qui soutient la rénovation de maisons, châteaux, églises classés sur le territoire de la Province de Liège.

Fiche 3.9. Création de logements : la Commune a acquis la Maison Grelet qui a été transformée en ILA (Initiative Locale d'Accueil). Entre l'entrepôt et l'école, un terrain pourrait encore être utilisé.

- *Approbation du rapport annuel*

Le rapport est approuvé sans remarques

3. Divers

- Site Brickus : une réflexion pourrait être entamée quant à l'aménagement du site
- Construction d'appartements : alors que la Région wallonne a pour volonté de concentrer l'habitat dans les centres des villages, la problématique du stationnement se fait sentir. En effet, chaque nouvel appartement entraîne la nécessité d'espaces de parking supplémentaire. La Commune a tenté de fixer la norme d'une place et demi par appartement mais ce n'est pas toujours réalisé. Certaines Communes ont développé un régime de taxe unique et forfaitaire de 6.000 euros par place de parking non-réalisée.
- Zone de parking au centre de Hamoir : suite à la construction d'appartements, les places de parking ne sont plus accessibles et rendent difficile l'accès aux commerces de Hamoir. une réflexion doit être mise en place à ce sujet (développer une réglementation (places à durée limitée ?), une signalisation, un système de vérification).
- Prochaine réunion : un doodle sera envoyé aux membres afin de fixer la date de la réunion fin avril 2014 puisque le RUE sera présenté à la CCATM qui sera amenée à se prononcer sur celui-ci.

La réunion se termine à 21h00

Claude Kriescher,

Mike Minet,

Président

Secrétaire